Docusign Envelope ID: 1947C620-9230-8299-8395-568468734D56

LGPN et Associés
SARL au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 501 728 232,
dont le siège social est situé 27 RUE DU GENERAL DE GAULLE 78740 VAUX SUR SEINE

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 7 OCTOBRE 2026

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 79 204,57 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 664 027,97 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 30 000,00 euros, soit 30,00 euros pour chacune des 1000 parts sociales composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de 30 000,00 euros sur le résultat de l'exercice.

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Madame Laurence GARDET	889	26 670,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Quentin ETANCELIN	50	1 500,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
AERENDILL	50	1 500,00 €	Régime mère fille
Monsieur Max LASAGNA	5	150,00 €	Barème progressif après abattement

Docusign Envelope ID: 1947C620-9230-8299-8395-568468734D56

Madame Elodie TURBAN	5	150,00 €	Barème progressif après abattement
Monsieur Arnaud SOULIGNAC	1	30,00 €	Barème progressif après abattement
TOTAL	1000	30 000,00 €	

Il est précisé que le montant éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 3 330,00 €, soit 11,10 % des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques ayant expressément opté pour le régime d'abattement de 40 % sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,80 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 26 670,00 €, soit 88,90 % des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 31,40 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 18,60 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de chaque associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En outre, il est rappelé en application de l'article L131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, que les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis indépendamment du régime d'imposition choisi :

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Docusign Envelope ID: 1947C620-9230-8299-8395-568468734D56

Pour le solde de résultat net, soit 49 204,57 euros, il est décidé de l'affecter ainsi :

- pour 48 644,57 euros au compte « autres réserves » ;
- pour 560,00 euros au compte « réserves statutaires ou contractuelles ».

Enfin, l'Assemblée générale décide de mouvementer 250 000,00 euros depuis le solde du compte « report à nouveau » vers le compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 298 644,57 euros, le compte « réserves statutaires ou contractuelles » présentera un solde créditeur de 2 800,00 euros et, pour finir, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 414 027,97 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 30,00 euros

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 25 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 25,00 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 25 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 25,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Le gérant

Zone de signature

DocuSigned by:
Laurence GARDET
B4FE6AF6B164459...

Certifié conforme

Docusign Envelope ID: 1947C620-9230-8299-8395-568468734D56

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : LGPN ET ASSOCIES — 1 2

Adresse de l'entreprise : 27 RUE DU GENERAL DE GAULLE 78740 VAUX SUR SEINE — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 5 0 1 7 2 8 2 3 2 0 0 0 4 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 0 0 6 2 0 2 6

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 572	AG 7 572	
	Fonds commercial (1)	AH	576 461	AI	576 461
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	42 658	AQ 6 537	36 121
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	56 163	AU 57 298	(1 135)
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	10 959	BI	10 959
	TOTAL (II)	BJ	693 813	BK 71 407	622 406
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 314	BW	4 314
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	284 449	BY 15 085	269 364
	Autres créances (3)	BZ	6 313	CA	6 313
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	100 885	CE	100 885
	Disponibilités	CF	72 931	CG	72 931
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	28 628	CI	28 628
	TOTAL (III)	CJ	497 520	CK 15 085	482 435
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 191 332	1A 86 492	1 104 840

DocuSigned by: Laurence GARDET B4FE6AF6B164459...

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR 18 102

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: 1947C620-9230-8299-8395-568468734D56

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise : LGPN ET ASSOCIES — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	2 240
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	664 028
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	756 473
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	24 621
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instrument financier à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	35 948
	Dettes fiscales et sociales	DY	188 579
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	5 485
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	93 736
	TOTAL (IV)	EC	348 368
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 104 840

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	339 262
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	563

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.